INFORMATION
D24SGVP-016348

Exercice du droit de préemption urbain, sur l'immeuble situé 1 rue de Chaillot à Paris 16ème

La Maire de Paris

Vu les articles L. 210-1, L. 210-2, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3ème et 4ème arrondissements) et du 7ème arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n°2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n°2015 DLH 19 des 9, 10 et 11 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :

Vu la déclaration, reçue en Mairie de Paris le 4 novembre 2024, d'intention d'aliéner l'immeuble situé 1 rue de Chaillot à Paris 16ème, cadastré section FP numéro 10 et appartenant à la société civile H et C, représentée par Monsieur Jean-Pierre Galland, au prix de 5.500.000,00 € en valeur « partiellement occupé », auquel s'ajoute une commission de 150.000,00 € TTC à la charge de l'acquéreur ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 18 décembre 2024 ;

Considérant que le 16ème arrondissement se caractérise par un taux de logements sociaux de 7,4 % au 1er janvier 2023 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue un des objectifs de la politique de l'habitat dans cet arrondissement afin de se rapprocher du seuil de 25 % fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 26 décembre 2024, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la déclaration d'intention d'aliéner de 5.500.000,00 € en valeur « partiellement occupé », auquel s'ajoute une commission de 150.000,00 € TTC à la charge de l'acquéreur sur :

l'immeuble situé 1 rue de Chaillot à Paris 16ème

en vue de réaliser à cette adresse un programme d'environ 10 logements locatifs sociaux et deux commerces.

Pour la Maire de Paris et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Paris

Stéphane LECLER

Date de mise en ligne : le 27 décembre 2024